### Commune de SAULXURES-LES-BULGNEVILLE

# Procès-Verbal

# Séance du Mardi 16 Avril 2024

L' an 2024 et le Mardi 16 Avril 2024 à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE MOUGENOT sous la présidence de GLORIOT Sylvain Maire

<u>Présents</u>: M. GLORIOT Sylvain, Maire, Mmes: LOYAL Claire, PATARD Sandrine, SENGEL Danièle, Melle BRIGUÉ Coralie, MM: BOIVIN Richard, COLLIOT Sébastien, GAUTHIER Dimitri, LOMON Michael, LOMON Mickael

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 10

• Présents : 9

<u>Date de la convocation</u> : 16/04/2024 <u>Date d'affichage</u> : 09/04/2024

## Acte rendu executoire

après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE NEUFCHATEAU le : 15/07/2024

et publication ou notification

du :

#### A été nommé(e) secrétaire :

### Objet(s) des délibérations

#### SOMMAIRE

Approbation du Compte Administratif 2023 - Service de l'Eau - 2024014
Approbation du Compte de Gestion 2023 - Service de l'Eau - 2024015
Affectation du Résultat 2023 - Service de l'Eau - 2024016
Vote du Brudget Primitif 2024 - Service de l'Eau - 2024017
Vote des taux de la FDL - 2024033
Approbation du Compte Administratif 2023 - Service Assainissement - 2024018
Approbation du Compte de Gestion 2023 - Service Assainissement - 2024019
Affectation du Résultat 2023 - Service Assainissement - 2024020
Vote du Budget Primitif 2024 - Service Assainissement - 2024021
Approbation du Compte Administratif 2023 - Forêt - 2024022
Approbation du Compte de Gestion 2023 - Forêt - 2024023
Affectation du Résultat 2023 - Forêt - 2024024
Vote du Budget Primitif 2024 - Forêt - 2024025

Approbation du Compte Administratif 2023 - Lotissement - 2024026 Approbation du Compte de Gestion 2023 - Lotissement - 2024027 Affectation du Résultat 2023 - Lotissement - 2024028 Vote du Budget Primitif 2024 - Lotissement - 2024029 Approbation du Compte Administratif 2023 - Commune - 2024030 Approbation du Compte de Gestion 2023 - Commune - 2024031 Affectation du résultat 2023 - Commune - 2024032 Vote du Budget Primitif 2024 - Commune - 2024034 AVANCE SUR SUBVENTION - 2024035

Approbation du Compte Administratif 2023 - Service de l'Eau

réf: 2024014

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par Monsieur GLORIOT Sylvain, ordonnateur,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur COLLIOT Sébastien,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur GLORIOT Sylvain, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances du budget EAU en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2023, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

## **Fonctionnement**:

Dépenses : 18 661.37 €
Recettes : 9 665.23 €

## **Investissement**:

Dépenses : 12 948.64 €
Recettes : 268 774.80 €

Approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/05/2024

Le Maire Sylvain GLORIOT

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte de Gestion 2023 - Service de l'Eau

réf: 2024015

Concernant l'approbation du compte de gestion dressé par Johanna VOLLE, Receveur Municipal

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Mr Sylvain GLORIOT, Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant que le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

#### section de fonctionnement :

+ dépenses : 18 661.37 € + recettes : 9 665.23 € + déficit : 8 996.14 €

#### section d'investissement :

+ dépenses : 12 948.64 € + recettes : 268 774.80 € + excédent : 255 826.16 €

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/05/2024

Le Maire Secrétaire de séance Sylvain GLORIOT Claire LOYAL

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du Résultat 2023 - Service de l'Eau

réf: 2024016

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/05/2024

Le Maire Sylvain GLORIOT Secrétaire de séance Claire LOYAL

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Brudget Primitif 2024 - Service de l'Eau

réf: 2024017

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les membres du Conseil Municipal ont voté à l'unanimité le budget équilibré comme suit :

### section de fonctionnement :

- dépenses : 64 098.38 €- recettes : 64 098.38 €

## section d'investissement :

- dépenses : 293 437.45 € - recettes : 293 437.45 €

> Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

> > En mairie, le 07/05/2024

Le Maire Secrétaire de séance Sylvain GLORIOT Claire LOYAL

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des taux de la FDL

réf: 2024033

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux des quatres taxes pour l'exercice 2024 à savoir :

taxe foncière sur le bâti : 40.14 %
taxe foncière sur le non bâti : 29.36 %
CFE : 21.56 %
taxe d'habitation : 21.83 %

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/05/2024

Le Maire Secrétaire de séance Sylvain GLORIOT Claire LOYAL

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte Administratif 2023 - Service Assainissement

réf: 2024018

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par Monsieur GLORIOT Sylvain, ordonnateur,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur COLLIOT Sébastien,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur GLORIOT Sylvain, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances du budget ASSAINISSEMENT en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2023, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

### **Fonctionnement**:

Dépenses : 34 073.13 €
Recettes : 6 250.86 €

### **Investissement:**

Dépenses : 21 559.26 €Recettes : 307 579.90 €

Approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/05/2024

Le Maire Secrétaire de séance Sylvain GLORIOT Claire LOYAL

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte de Gestion 2023 - Service Assainissement

réf: 2024019

Concernant l'approbation du compte de gestion dressé par Johanna VOLLE, Receveur Municipal

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Mr Sylvain GLORIOT, Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant que le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

#### section de fonctionnement :

+ dépenses : 34 073.13 € + recettes : 6 250.86 € + déficit : 27 822.27 €

### section d'investissement :

+ dépenses : 21 559.26 € + recettes : 307 579.90 € + excédent : 286 020.64 €

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/05/2024

Le Maire Sylvain GLORIOT Secrétaire de séance Claire LOYAL

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du Résultat 2023 - Service Assainissement

réf: 2024020

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/05/2024

Le Maire Sylvain GLORIOT Secrétaire de séance Claire LOYAL

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Budget Primitif 2024 - Service Assainissement

réf: 2024021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les membres du Conseil Municipal ont voté à l'unanimité le budget équilibré comme suit :

## section de fonctionnement :

- dépenses : 220 640 70 € - recettes : 220 640.70 €

### section d'investissement :

- dépenses : 352 672.21 € - recettes : 352 672.21 €

## Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/05/2024

Le Maire Sylvain GLORIOT Secrétaire de séance Claire LOYAL

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte Administratif 2023 - Forêt

réf: 2024022

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par Monsieur GLORIOT Sylvain, ordonnateur,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur COLLIOT Sébastien,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur GLORIOT Sylvain, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances du budget FORET en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2023, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

## **Fonctionnement**:

Dépenses : 80 920.45 €
Recettes : 183 103.24 €

#### **Investissement**:

Dépenses : 19 834.10 €Recettes : 3 461.81 €

Approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/05/2024

## Le Maire Sylvain GLORIOT

## Secrétaire de séance Claire LOYAL

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte de Gestion 2023 - Forêt

réf: 2024023

Concernant l'approbation du compte de gestion dressé par Johanna VOLLE, Receveur Municipal

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Mr Sylvain GLORIOT, Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant que le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

#### section de fonctionnement :

+ dépenses : 80 920.45 € + recettes : 183 103.24 € + excédent : 102 182.79 €

#### section d'investissement :

+ dépenses : 19 834.10 € + recettes : 3 461.81 € + déficit : 16 372.29 €

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/05/2024

Le Maire Sylvain GLORIOT

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du Résultat 2023 - Forêt

réf: 2024024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/05/2024

Le Maire Sylvain GLORIOT Secrétaire de séance Claire LOYAL

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Budget Primitif 2024 - Forêt

réf: 2024025

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les membres du Conseil Municipal ont voté à l'unanimité le budget équilibré comme suit :

## section de fonctionnement :

- dépenses : 330 278.36 € - recettes : 330 278.36 €

### section d'investissement :

- dépenses : 113 804.00 € - recettes : 113 804.00 €

> Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

> > En mairie, le 07/05/2024

Le Maire Sylvain GLORIOT

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte Administratif 2023 - Lotissement

réf : 2024026

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par Monsieur GLORIOT Sylvain, ordonnateur,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur COLLIOT Sébastien,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur GLORIOT Sylvain, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances du budget LOTISSEMENT en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2023, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

### **Fonctionnement**:

Dépenses : 54 613.20 €Recettes : 52 768.40 €

### **Investissement**:

Dépenses : 40 738.40 €
Recettes : 11 292.00 €

Approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/05/2024

Le Maire Sylvain GLORIOT Secrétaire de séance Claire LOYAL

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte de Gestion 2023 - Lotissement

réf: 2024027

Concernant l'approbation du compte de gestion dressé par Johanna VOLLE, Receveur Municipal

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Mr Sylvain GLORIOT, Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant que le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

#### section de fonctionnement :

+ dépenses : 54 613.20 € + recettes : 52 768.40 € + déficit : 1 844.80 €

#### section d'investissement :

+ dépenses : 40 738.40 € + recettes : 11 292.00 € + déficit : 29 446.40 €

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/05/2024

Le Maire Secrétaire de séance Sylvain GLORIOT Claire LOYAL

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du Résultat 2023 - Lotissement

réf: 2024028

## Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/05/2024

Le Maire Sylvain GLORIOT Secrétaire de séance Claire LOYAL

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Budget Primitif 2024 - Lotissement

réf: 2024029

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les membres du Conseil Municipal ont voté à l'unanimité le budget équilibré comme suit :

## section de fonctionnement :

- dépenses : 104 652.35 € - recettes : 133 641.15 €

### section d'investissement :

- dépenses : 143 535.55 € - recettes : 143 535.55 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/05/2024

Le Maire Secrétaire de séance Sylvain GLORIOT Claire LOYAL

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte Administratif 2023 - Commune

réf: 2024030

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par Monsieur GLORIOT Sylvain, ordonnateur,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur COLLIOT Sébastien,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur GLORIOT Sylvain, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances du budget COMMUNE en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2023, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

## **Fonctionnement:**

Dépenses : 366 262.60 €
Recettes : 731 624.18 €

### **Investissement**:

Dépenses : 736 140.66 €
Recettes : 191 963.42 €

Approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/05/2024

Le Maire Sylvain GLORIOT Secrétaire de séance Claire LOYAL

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte de Gestion 2023 - Commune

réf: 2024031

Concernant l'approbation du compte de gestion dressé par Johanna VOLLE, Receveur Municipal

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Mr Sylvain GLORIOT, Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

#### section de fonctionnement :

+ dépenses : 366 262.60 € + recettes : 731 624.18 € + excédent : 365 361.58 €

#### section d'investissement :

+ dépenses : 736 140.66 € + recettes : 191 963.42 € + déficit : 544 177.24 €

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/05/2024

Le Maire Sylvain GLORIOT Secrétaire de séance Claire LOYAL

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du résultat 2023 - Commune

réf: 2024032

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/05/2024

Le Maire Sylvain GLORIOT

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Budget Primitif 2024 - Commune

réf: 2024034

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les membres du Conseil Municipal ont voté à l'unanimité le budget équilibré comme suit :

## section de fonctionnement :

- dépenses : 1 134 829.16 € - recettes : 1 134 829.16 €

## section d'investissement :

- dépenses : 1 455 790.34 € - recettes : 1 455 790.34 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/05/2024

Le Maire Secrétaire de séance Sylvain GLORIOT Claire LOYAL

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

AVANCE SUR SUBVENTION

réf: 2024035

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une avance exceptionnelle de 500 € au club du RCSB, M. GAUTHIER Dimitri président, pour l'execution de leurs missions.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses:**

## Complément de procès-verbal :

Séance levée à: 0:00

En mairie, le 26/11/2024

Le Maire Sylvain GLORIOT Secrétaire de séance